

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juillet 2026

Le 22 juillet 2026, à 18 heures 30, s'est réuni le conseil municipal de Moûtiers, dûment convoqué
le 13 juillet 2026, sous la présidence de M. André POINTET, maire.

N°	Fonctions	Noms	Prénoms	Présents	Excusés	Absents	Procurations
1	M	POINTET	André	X			
2	A	MORIN	Jean Yves	X			
3	A	RICHIER	Maryse	X			
4	A	ROUX-MOLLARD	Alain		X		A. POINTET
5	A	KALIAKOUDAS	Evelyne	X			
6	A	DELAPIERRE	René	X			
7	A	LACHENAL	Nicole		X		JY. MORIN
8	A	CHATAGNIER	Didier	X			
9	CM	MARTINET-BON	Françoise	X			
10	CM	MATHIS	Marc		X		R. DELAPIERRE
11	CM	BRUNIER	Thierry	X			
12	CM	COLLOMB	Gilles		X		
13	CM	THABUIS	Dominique	X			
14	CM	MIBORD	Josiane	X			
15	CM	VICHARD	Daniel	X			
16	CM	HYVOZ	Christophe	X			
17	CM	CANET	Laurent	X			
18	CM	PARMENTIER	Marlène		X		D. VICHARD
19	CM	GUAZZONE	Nathalie	X			
20	CM	PIANI	Sébastien		X		P. BOUACHE
21	CM	POULIQUEN	Marine		X		E. KALIAKOUDAS
22	CM	BOUDOT	Pascaline		X		
23	CM	RONDEAU	Vanina		X		T. BRUNIER
24	CM	BOUACHE	Priscilla	X			
25	CM	BILLIET-PRADES	Yves		X		K. VION
26	CM	GACON	Christine			X	
27	CM	MARTINET	Maëlyss		X		P. GUILMET
28	CM	VION	Kjetil Fabrice	X			
29	CM	GUILMET	Paul	X			

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2026

DELIBERATION

2026072206

6. Suppression de deux postes à compter du 1^{er} août 2026

Madame la 2^{ème} adjointe en charge du personnel, rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Vu la délibération N°2025082912 du 29/08/2025 sur la modification de la grille des emplois communaux ;

- de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services
- de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi

Vu l'avis du comité social territorial du 02/07/2026, il convient donc de supprimer les emplois suivants :

- la suppression, à compter du 1^{er} août 2026 de l'emploi d'Adjoint technique à temps non complet (15,00h/s).
- la suppression, à compter du 1^{er} août 2026 de l'emploi d'Adjoint technique à temps non complet (6,00h/s).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau des emplois,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le Maire, à signer tout acte y afférent,

MODIFIE le tableau des emplois,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,


André POINTET

